FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 29/06/2018

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 25 mai 2018

Validé au Conseil de Faculté du 29/06/2018

Membres présents :
Mesdames : Elise RALSER, Tessa CARPIN, Audrey BECQUART, Aldine VARON
Messieurs : J-Yves ROCHOUX, Olivier DESAULNAY, Christophe DEPOORTERE, Faneva RAKOTONDRAHASO, Dany ELISABETH

Membres représentés :
Mesdames : Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Sabine GARABEDIAN
Messieurs : Yves CROISSANT, Romain LOIR

Assistent à la séance :
Mesdames : Emmanuelle VITTE, Delphine CONNES, Hélène PONGERARD-PAYET
Messieurs : Jean-Marc RIZZO, Thierry BRUGNON

La séance est ouverte à 9H30 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 3 MAI 2018

Aucune remarque particulière.

Le Procès-verbal est adopté à l'unanimité

2- POINT DE L'EQUIPE DECANALE

Campagne Enseignants-chercheurs : 2 postes ouverts au concours
Recrutement d'un professeur en section 01, article 46.3 : Le concours s'est bien déroulé dans l'ensemble malgré des difficultés notoires en terme de calendrier. La lauréate est Mme Cathy Pomart. 5 personnes ont été classées : 2 en local et 3 de métropole.

Poste ouvert à l'agrégation externe de droit public : les résultats seront connus aujourd'hui. Notre Vice-Doyen Droit est sur place pour les résultats.

Campagne ATER : le central a proposé un poste par composante parce que nous sommes en tension au niveau de l'Université en terme de plafond d'emplois. Il se peut que des postes se libèrent dans un second temps. Ce poste a été demandé en 05.
Par ailleurs nous avons 3 postes d'Ater en Droit, qui appartiennent à la composante, et relèvent des sections 01 et 02.

Il a été demandé 1.5 postes en 01 et 1.5 postes en 02.
Si ce n'est pas accepté, alors il faudra recruter un ATER mi 01 et mi 02 en capacité de faire notamment le droit civil en première année.

Un membre du Conseil de faculté demande s'il sera possible de recruter des Ater à la faveur d'éventuels départs.

Le doyen répond que la gestion des postes est centralisée : nous n'avons donc aucune certitude d'attribution de postes d'Ater.

Delphine Connes indique qu'il existe des difficultés à recruter des chargés de td en droit privé, qui sont des professionnels peu disponibles. Elle souhaiterait qu'un Ater soit recruté au Tampon.
M. Le Doyen indique que les demandes transmises l'ont été avec indication d'enseignement nord et sud.

S'ensuit une discussion sur les présences aux surveillances et aux jurys de délibération.
Il ressort des débats qu'un courriel du doyen sera transmis aux membres de jurys pour leur rappeler leurs obligations.

BIATSS : Mme Vitte informe les membres du conseil de la démission de Coralie Verron à compter du 16 août 2018.
Elle sera remplacée par un contractuel à compter de juillet 2018 pour assurer la passation.

Thierry Brugnon fait un point PIX : Le C2I est remplacé à la rentrée par PIX. Une plate-forme sera ouverte, qui sera accessible aux étudiants mais également aux personnels des fonctions publiques.
Les L3 passeront une évaluation pour connaître leur niveau sur la plate-forme évaluation-diagnostic.
Reste la problématique de l'évaluation finale, qui reste encore à mettre en œuvre au niveau de l'établissement.

L'année 2018-2019 sera dérogatoire pour ceux qui ont commencé la certification C2I et qui pourront la terminer.

Un travail collaboratif est en cours avec la BU pour déterminer les modalités d'information et les contenus pédagogiques numériques à destination des étudiants de 1ère année notamment en Droit.

UNR : université numérique en région : Christophe porlier propose de mettre des contenus pédagogiques sous forme de MOOC avec une rémunération possible pour les enseignants intéressés. Une réunion sera organisée le 31 Mai pour accompagner les enseignants qui souhaitent s'intégrer dans ce projet.
Il est prévu la mise en ligne des sujets d'examens en Droit et en Economie dès la fin des examens de cette année.

Anglais : Des réunions sont également en cours pour l'équipement des salles informatiques en casques afin que les étudiants puissent s'exercer à l'oral.

Delphine Connes indique que des étudiants ont fait remonter des besoins d'information concernant la BU et l'utilisation du numérique.

Thierry Brugnon indique que 2H CM seront prévues dans les MTU en ce sens en économie. En droit, il n'y a pas encore de retour sur un dispositif d'information auprès des étudiants de L1.
En droit ces 2 H peuvent être placées dans l'edt, hors maquette, pour faciliter la transmission de l'information. En outre, dans le cadre de la nouvelle accréditation cela peut également être intégré, avec accord du département Droit.

3- RENTREE 2018-2019

Calendriers pédagogiques

M. Le Doyen présente les différents calendriers et rappelle les obligations en terme de Dispositions Pédagogiques Particulières (DPP).

Les calendriers sont votés à l'unanimité.

Aldine Varon informe les membres que certains enseignants ont transmis leurs copies ou notes très tardivement ce qui pose des problèmes en terme d'organisation et de gestion des notes et PV de délibération pour les personnels en charge de la gestion pédagogique.

M. Le doyen le confirme et indique que cela pose un véritable problème.

Mme Vitte précise que dans certaines universités, ce sont les enseignants-chercheurs qui saisissent eux-mêmes les notes des matières qu'ils corrigent. Cette solution pourrait être proposée pour responsabiliser les retardataires.

Christophe Depoortere confirme que cela se fait à Paris 8, mais que cela pose de sérieux problèmes, les enseignants n'étant pas pour autant plus responsables.

Delphine Connes fait le même constat au Tampon.

Elise Ralser propose de réaliser les emplois du temps des examens plus tôt dans l'année pour informer plus rapidement les enseignants et ainsi faciliter l'organisation.

Mme Vitte répond qu'au vu du calendrier de gestion des enseignements et des examens, il est difficile d'avancer la période de mise en place de ces calendriers.

Jurys d'examens en Droit et en Economie.

Validés à l'unanimité.

Commissions pédagogiques en Economie et en Droit :

Elles sont reconduites en l'état.

Votées à l 'unanimité

MCC licence ECO AES :

Le doyen présente les MCC de Licence.

Il est notamment proposé de neutraliser les notes de L1 et L2 pour les étudiants qui intègrent la L3 en venant d'ailleurs. Ce choix a pour but de ne pas pénaliser l'étudiant.

Audrey Becquart pose la question pour les étudiants qui intègrent directement le M2.

M. Le doyen propose que l'on fasse la demande auprès des responsables de master et de l'intégrer à postériori.

Les MCC licence adoptées à l'unanimité.

MCC Master

Toutes les mcc sont validées à l'unanimité.

Création du DU DPA

Présenté par M. le doyen : il est proposé par Nicolas Moreau pour les étudiants futurs doctorants ayant des carences dans certains domaines en amont de la préparation du doctorat.

Les droits d'inscription s'élèvent à 800 euros pour les non étudiants et sont gratuits pour les étudiants de l'université.

Adopté à l'unanimité.

4- CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT

Tous n'ont pas été encore réalisés.

Ils feront l'objet d'un envoi aux membres du CF dès réception.

Les comptes rendus ne sont pas soumis au vote des membres du conseil de perfectionnement.

Un membre du conseil demande quel est le cadre des évaluations.

Le Doyen indique qu'il y a deux modes principaux : questionnaire d'évaluation anonyme ou échanges avec les délégués de promotion présents en conseil de perfectionnement.

M. Brugnon en qualité de coordonnateur des enseignements d'informatique souhaite un retour des conseils sur cette matière.

Les PV seront transmis aux membres du Conseil de faculté.

5- PRINCIPE DE REMISE DES RELEVES DE NOTES AUX ETUDIANTS DE LA L3

Souhait de l'équipe décanale : depuis le passage au LMD, l'étudiant a une moyenne de licence et des moyennes de L1 L2 L3. Il se peut donc que l'étudiant ait la moyenne aux trois années mais pas à la L3.

Cela perturbe la compréhension. Aussi est-il proposé de ne transmettre que le relevé de L3 dans un premier temps.

Adopté à l'unanimité

6- MASTER 2 DROIT PUBLIC : OUVERTURE EN ALTERNANCE

C'est un projet porté par M. Cafaralli. Il s'agit d'intégrer dans le M2 existant des publics en alternance, en modifiant les modalités d'enseignement sans changer la maquette. Ce projet fait suite à une forte demande notamment des collectivités locales.

Adopté à l'unanimité

7- AUTO-EVALUATIONS HCERES

Nous sommes très en retard au regard des délais transmis par le central.

La direction de la FDE transmettra les auto-évaluations aux membres du CF dès réception.

8- CONVENTION AVEC LE LYCEE BELLEPIERRE

Il s'agit de la mise en place d'une classe préparatoire aux grandes écoles ATS Tertiaire.

Nous serions la 15è classe prépa en France.

Les étudiants auront des enseignements prépa et la préparation de la L3 AES.

Le lycée assurera quelques enseignements, la majeure partie étant réalisée par la Faculté.

En droit, la même convention est en phase projet avec le lycée Leconte de Lisle.

Vote à l'unanimité.

9- QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant soulevée, la séance est levée à 11h50.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean- Marc RIZZO